

Copie de la décision déterminant la frontière entre le Dominion et l'Alaska, et d'autres documents se rattachant au débat seront déposés devant vous.

La grande étendue de terrain occupée par les nouveaux établissements qui se forment dans les Territoires va nécessiter l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et vous serez priés d'accorder votre autorisation à cette fin.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous. Je suis heureux de dire que le revenu excédera la dépense et que la différence sera consacrée à la réduction de la dette publique.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront bientôt déposées devant vous.

*Honorable Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Vu la longue session de l'année dernière, pendant laquelle vous vous êtes occupés de tant de questions importantes, il n'est pas probable que, cette année, l'accomplissement de vos devoirs vous retienne ici bien longtemps. En tout cas, je vous recommande d'étudier avec le plus grand soin les sujets dont j'ai fait mention, et je prie Dieu de bénir vos travaux.

Les députés suivants ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre, savoir :—

Louis Alfred Adhémar Rivet, écr., pour le district électoral d'Hochelaga ;

Armand Lavergne, écr., pour le district électoral de Montmagny ;

Horace Haszard, écr., pour le district électoral de Queen-Ouest, I.P.-E. ;

Joseph E. Armstrong, écr., pour le district électoral de la division est du comté de Lambton ;

James J. Donnelly, écr., pour le district électoral de la division est du comté de Bruce ; et

John Waterhouse Daniel, écr., pour le district électoral de Saint-Jean, N.-B. (cité).

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, il est

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et Elections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—4o. Bills Privés.—5o. Ordres Permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et Commerce.—9o. Agriculture et Colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papier.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, un comité spécial de cinq membres est nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambe ce jour ; le dit comité devant se composer de Sir Wilfrid Laurier, M. Borden (Halifax), Sir Richard Cartwright, M. Sutherland (Oxford), et M. Haggart.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, il est nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant être composé de MM. Ball, Champagne, Charlton, Clarke, Earle, Gervais, Holmes, LaRivière, Macdonald, Monet, Roche (Marquette), Russell, Scott, Sutherland (Essex) et Taylor.